



# Nouvelles acquisitions Bibliothèque EHESP Paris Janvier – février 2019

*Date d'édition : 28 février 2019*

Liste des nouveaux ouvrages et rapports entrés à la **bibliothèque de Paris** en janvier et février 2019.  
Les résumés des références sont tirés ou adaptés, pour la plupart, des publications elles-mêmes.  
Les ouvrages sont empruntables pour 21 jours, sauf exceptions. N'hésitez pas à réserver les documents qui seraient déjà empruntés.

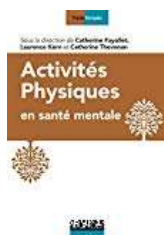
Bonne lecture

## *Sommaire*

<i>Ouvrages</i> .....	2
<i>Rapports</i> .....	5

Ecole des hautes études en santé publique – EHESP Paris  
20 Avenue George Sand - 93210 La Plaine Saint Denis  
[documentation.ehesp.fr](http://documentation.ehesp.fr)  
Consulter le [catalogue](#)

**Activités physiques en santé mentale** / Catherine Fayollet, Laurence Kern, Catherine Thévenon - Paris (FRA) : Dunod, Psychothérapies, 2019, 209p. [FJ75/0039](#)



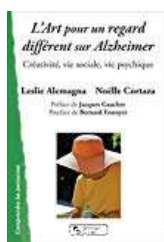
**Résumé :** Le recours aux activités physiques et sportives en santé mentale prend tout son sens lorsqu'il est adapté à l'état clinique du patient, en association avec les traitements médicamenteux et les psychothérapies. Son effet bénéfique est aujourd'hui démontré sur le traitement de la schizophrénie, de la dépression et des autres troubles mentaux. Faciliter l'accès du malade à des structures adaptées au plus près de ses besoins et de ses envies est devenu un enjeu de santé publique. Cet ouvrage pluridisciplinaire témoigne de pratiques innovantes. Son but est d'amener chacun - personnel soignant, professionnels de l'activité physique - à prendre conscience de l'importance de l'AP dans le traitement et la prévention des pathologies mentales. (R.A.)

**Approches plurielles des autismes - III** / Graciela C. Crespin - Toulouse (FRA) : Erès, PréAut : Programme de recherche et d'études sur l'autisme, 2019/01, 249p. [FJ20/0326](#)



**Résumé :** Sont rassemblés dans ce numéro, pour la troisième et sans doute dernière fois, des textes qui défendent l'idée de la complémentarité des apports de divers champs de la connaissance pour approcher la diversité clinique des troubles du spectre autistique. Ces troubles, comme on le sait, regroupent actuellement un ensemble très hétérogène de formes d'autisme allant du simple retrait, voire du trait de « caractère », au handicap sévère. Ce vaste champ associe un très grand nombre de praticiens et de chercheurs qui touchent à tous les domaines de la science et de l'humain (neurologie, neurophysiologie, neurosciences, neurobiologie, génétique, épigénétique, études des comportements, psychologie, cognition, psychanalyse) mais dont les contributions restent encore très modestes et imparfaites au regard de l'immense complexité du problème. Cette diversité est une richesse et elle entraîne l'idée d'une origine multifactorielle et variable. Il s'agit d'accepter cette diversité et ne pas rejeter ou opposer une théorie à une autre, une pratique à une autre, et surtout sortir des oppositions idéologiques. Des témoignages de pratiques variées autour de patients autistes donneront, parmi les observations cliniques, matière à réflexion quant aux besoins variés et aux réponses multiples qu'on peut proposer, d'un cas à l'autre, aux enfants présentant ce type de troubles. A nouveau, des travaux venant du Brésil et des présentations de projets en Côte d'Ivoire témoigneront de l'ouverture que la revue souhaite conserver dans l'accueil du travail de collègues exerçant ailleurs qu'en France. (4ème de couv.)

**L'art pour un regard différent sur Alzheimer : créativité, vie sociale, vie psychique** / Leslie Alemagna, Noëlle Cortaza - Lyon (FRA) : Chronique sociale, Comprendre les personnes, 2019, 164p. [FR83/0012](#)



**Résumé :** Vieillir dans notre société actuelle où la mort est sans cesse reculée grâce aux progrès de la médecine, expose les personnes vieillissantes à une exclusion de la sphère sociale. "Vieillir jeune", voilà le paradoxe que nous rencontrons chaque jour. Le regard porté par la société sur la personne âgée et, particulièrement, sur la personne âgée souffrant d'un syndrome déficitaire de type Alzheimer, est un regard péjoratif qui renvoie à la dépendance, la déchéance et la décrépitude. La maladie d'Alzheimer est souvent définie comme une "maladie du lien", perçue comme une entrave à la communication et à la relation, notamment avec les membres de la famille et le personnel soignant. De fait, la maladie d'Alzheimer engendre des désavantages psychosociaux, puisque ces syndromes entraînent une perte du sentiment d'identité du sujet et les relations intersubjectives s'en trouvent alors perturbées. "L'individu est un être social" dit le sociologue Norbert Elias. Ainsi, en prenant en compte les effets de stigmatisation de la maladie d'Alzheimer et les représentations sociales que peuvent en avoir les personnes qui entourent la personne malade, il est possible de penser les outils qui permettront, à terme, une mise en relation différente. Les auteures proposent dans cet ouvrage de faire appel à l'art et la culture comme accompagnement du couple aidant/aidé et soignant/soigné dans l'optique de préserver une relation thérapeutique "humaniste" prenant en compte la subjectivité de la personne âgée. (R.A.)

**La communauté sourde de la Belle Epoque (1870-1920)** / Yann Cantin - Paris (FRA) : Archives & Culture, Les clés pour comprendre, 2019, 208p. [FJ50/0093](#)



**Résumé :** Depuis une quarantaine d'années, les études sociologiques sur les minorités se multiplient. Les Deaf Studies apportent un nouveau regard sur les sourds, et surtout un angle d'analyse complètement inédit sur la question de la surdité, celle de l'existence et du développement d'une réelle communauté, qui va bien au-delà de la simple déficience auditive. La chronologie habituellement utilisée pour ces études repose sur quatre dates pivots : 1759-1760, quand l'abbé de l'Épée, initiateur de l'instruction gratuite des enfants sourds, structure le paysage éducatif sourd ; 1834, qui marque avec Ferdinand Berthier le début du mouvement militant sourd. Cette seconde période, trop idéalisée, nommée Age d'Or, court de 1834 à 1880 ; 1880, à partir de laquelle l'enseignement de la langue des signes disparaît, période sombre peu étudiée 1970-2005, période dite du "Réveil

sourd", renouveau culturel de la communauté sourde. Or l'absence de travaux approfondis sur la Belle Epoque empêche une compréhension fine des transformations. Cet ouvrage étudie donc cette période charnière entre l'émergence de la communauté et l'ère des luttes. Il permet de mieux comprendre les évolutions de cette communauté, sa structure interne, ses membres, et ce qu'elle a laissé aux générations postérieures. (4ème de couv.)

---

**Corps diminué et reconstruction collective / Xavier Bouton - Fontaine (FRA) : Presses Universitaires de Grenoble (PUG), Handicap, vieillissement, société, 2018, 273p. [FJ40/0067](#)**



**Résumé :** Comment vivre après l'accident ? Comment construire un projet de vie acceptable face à l'épreuve d'un corps devenu non autonome ? Ces dernières années, tant la production cinématographique (Intouchables, Olivier Nakache et Éric Toledano, 2011) que littéraire (Patient de Grand Corps Malade, 2012, adapté au cinéma en 2017) ont mis en lumière l'expérience de personnes confrontées à la survenue d'une atteinte radicale de leur corps. L'ouvrage porte sur l'accompagnement de ces patients avec lesquels il faut chercher collectivement des réponses pour surmonter l'épreuve du handicap. Xavier Bouton s'appuie sur une série d'observations et d'entretiens menés auprès de patients, et montre le travail de « recapacitation » que les accidentés doivent mener pour y parvenir. Il explore ainsi le travail relationnel entre les patients, le personnel médical et les proches pour mener à bien ce processus de reconstruction. Face aux contraintes de l'incapacité physique, cette perspective montre l'importance de la parole partagée pour donner aux convalescents la force de trouver une nouvelle vie. (4ème de couv.)

---

**Le développement de pratiques professionnelles inclusives dans l'enseignement secondaire : une étude au Québec / Geneviève Bergeron - Suresnes (FRA) : INS-HEA, Recherches, 2019/01, 402p. [XC90/0045](#)**



**Résumé :** Cet ouvrage découle d'une thèse de doctorat dont l'objectif était d'étudier le processus d'une équipe professionnelle du secondaire réunie dans une démarche de recherche-action-formation dans la visée de développer des pratiques plus inclusives et différenciées. Il offre un éclairage sur les étapes et les phases qui jalonnent leur processus ; sur les microprocessus adaptatifs qui s'opèrent ; sur les enjeux qui les habitent et qui influencent leur cheminement ; sur les obstacles et les catalyseurs prépondérants du processus ; sur les savoirs d'action jugés efficaces pour développer de telles pratiques ; sur la redéfinition identitaire collective qui en découle ; sur la nature des pratiques inclusives qui se sont opérées ; et sur les différentes transformations qui résultent du projet. S'appuyant sur cette expérience et sur différents écrits du champ, des repères de formation et d'accompagnement sont présentés afin d'aider les acteurs de l'éducation à faciliter, dans une perspective transformative de l'inclusion, le développement de pratiques qui permettent de placer les besoins diversifiés des élèves au cœur de l'enseignement. (4ème de couv.)

---

**Des familles bouleversées par la maladie d'Alzheimer : variations sociales / Aude Béliard - Toulouse (FRA) : Erès, Pratiques du champ social. Gérontologie, 2019, 330p. [FR83/0013](#)**



**Résumé :** Depuis deux décennies, la maladie d'Alzheimer en France suscite des inquiétudes multiples, mobilise les politiques et renouvelle les pratiques professionnelles : diagnostic, accompagnement, équipes spécialisées... S'appuyant sur une enquête sociologique approfondie, Aude Béliard propose un pas de côté par rapport aux représentations communes. Elle révèle des différenciations sociales, peu visibles dans les discours publics et pourtant bien réelles. L'écriture, proche du terrain, livre des observations, des récits, fait entendre la voix des acteurs. L'enquête donne directement accès à deux univers : celui des relations familiales bouleversées par la maladie – où le lecteur croisera peut-être des scènes familiales – et celui des consultations hospitalières – où il comprendra le travail et l'engagement des soignants, mais aussi leur perplexité face aux situations complexes des patients et de leurs proches. En décalage par rapport aux discours publics et aux idées reçues, l'auteure montre que l'expérience vécue de la maladie d'Alzheimer est sociale parce qu'elle est déterminée par les cadres collectifs, les mots, les manières de penser et de faire qui ont été construits autour de cette maladie dans nos sociétés. Sociale également parce tous les malades et toutes les familles ne la vivent pas de la même manière. (R.A.) [Texte intégral](#)

---

**Handicap moteur - l'accompagnement : Diagnostic médical - Scolarité - Formation - Vie à domicile familial et en institution / Jean-Claude Turpin - Besançon (FRA) : Editions Graine d'auteur, 2018, 448p. [FJ40/0066](#)**



**Résumé :** L'ouvrage retrace avec pertinence toutes les étapes dans la prise en charge du handicap moteur aussi bien dans le contexte médical que juridique, social, thérapeutique, préventif ou dans la recherche avec chaque fois des références aux textes et techniques actualisés. Ce livre apporte aux personnes souffrant d'une pathologie neuromotrice, et à leur famille, toutes les réponses posées par leur handicap. A savoir les origines neuromotrices de leur déficit, leurs droits, recours aux associations d'aide éducative, sociale et juridique permettant l'accès à l'autonomie. Il éclaire sur le fait que les handicapés n'ont pas toujours besoin d'être assistés, mais parfois plutôt d'être aidés à développer les capacités qu'ils ont ; comme s'autonomiser et s'épanouir en exploitant toutes leurs forces et compétences. (R.A.)

---

**L'intimité menacée ? Enjeux éthiques dans la pratique du soin et de l'accompagnement** / Miguel Jean, Aurélien Dutier - Toulouse (FRA) : Erès, L'âge et la vie - Prendre soin des personnes âgées... et des autres, 2019, 253p. [ZB00/0491](#)



**Résumé :** Dans la pratique du soin et de l'accompagnement, les acteurs sont régulièrement confrontés à la question de l'intimité qui interpelle autant les professionnels que les personnes soignées ou accompagnées. Cet ouvrage éclaire sans tabou les enjeux éthiques de l'intimité, toujours susceptible d'être menacée. Le respect de l'intimité ne saurait se limiter à la seule observation de règles de bonnes pratiques, de recommandations institutionnelles ou encore de principes déontologiques. Il relève d'un questionnement permanent soulevé par les tensions éthiques du quotidien : comment concilier le respect de la pudeur de ce patient et la réalisation de sa toilette intime ? Quel impératif de sécurité pourrait justifier la surveillance vidéo de la chambre de cette résidente ? Quelles sont les informations sur la vie de cette personne strictement nécessaires à son accompagnement ? Comment prendre en compte la vie sexuelle et affective de cet adolescent en situation de handicap ? (R.A.)

---

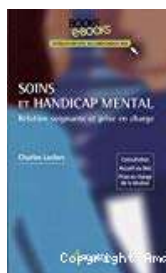
**Scolariser des élèves avec troubles du spectre de l'autisme** / Philippe Garnier - Suresnes (FRA) : INS-HEA, 2018, 193p. [XC90/0044](#)



**Résumé :** Depuis 2013, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit que l'école inclue tous les élèves, notamment ceux avec troubles du spectre de l'autisme (TSA). Sous cette appellation, les élèves avec TSA présentent une grande diversité de profils : certains rencontrent des difficultés pour communiquer, d'autres présentent des particularités sensorielles. Les professionnels de l'enseignement doivent alors pouvoir en tenir compte afin d'adapter les apprentissages et rendre les savoirs accessibles. S'appuyant sur de récents résultats de recherche, cet ouvrage de référence restitue des connaissances incontournables sur les TSA ainsi que des pistes d'action, afin de scolariser ces élèves à besoins éducatifs particuliers dans les meilleures conditions. (4ème de couv.)

---

**Soins et handicap mental. Relation soignante et prise en charge** / Charles Leclerc - Montrouge (FRA) : Arnette, Books-e-books, 2018, 114p. [HM50/0012](#)



**Résumé :** Pour un professionnel de santé, la première rencontre avec un patient handicapé mental est toujours une découverte, voire une énigme. Comment l'aborder ? Comment se comporter ? Que lui dire ? Loin de son cadre habituel, effrayé par l'environnement inconnu et parfois inquiétant de l'hôpital, c'est souvent dans un état de grande anxiété que le patient se présente. Aussi la prise en charge anesthésique au bloc opératoire est-elle souvent complexe. Avec une personne polyhandicapée, les difficultés seront essentiellement d'ordre technique. Face à une déficience intellectuelle isolée, l'équipe soignante sera confrontée à des difficultés de communication, de compréhension, à l'absence de contrôle émotionnel et à des réactions éventuelles d'opposition qui vont gêner les soins. C'est donc un véritable défi humain, éthique, technique et organisationnel qui est à relever ici... et l'anesthésiste est en première ligne, car rien n'est possible tant que le patient « ne dort pas ». (R.A.)

---

**Le vieillissement cognitif** / Patrick Lemaire - Louvain-la-Neuve (BEL) : De Boeck supérieur, Sup en poche, 2018, 189p. [FD10/1007](#)



**Résumé :** Des méthodes d'études du vieillissement cognitif aux effets de l'âge sur le raisonnement et la mémoire à long terme : 20 fiches pour réviser et s'exercer. Le vieillissement de la population représente un problème de santé publique et un défi pour les psychologues. Cette thématique prend donc une importance croissante dans leur cursus. Constitué de nombreuses fiches claires et complètes, ce livre aidera les étudiants à appréhender au mieux cette problématique. Quel est l'impact du vieillissement sur les grandes fonctions cognitives que sont l'attention, la mémoire ou la résolution de problèmes ? Quels facteurs influencent le vieillissement ? Peut-on en prévenir les effets ? Comment empêcher le déclin ? Un véritable état des lieux des connaissances actuelles en matière de vieillissement cognitif. (R.A.)

[Retour au sommaire](#)

---

**Les vieux sont-ils forcément fragiles et vulnérables ? : les nouvelles catégories de l'âge** / Colette Eynard - Toulouse (FRA) : Erès, L'âge et la vie - Prendre soin des personnes âgées... et des autres, 2019, 318p. [FD10/1009](#)



**Résumé :** Les vieux ne se réduisent pas à la catégorie dans laquelle la société et les pouvoirs publics les rangent. Depuis les années 1960, ils sont l'objet d'un jeu incessant de nouvelles appellations – 3e et 4e âges, personnes âgées dépendantes, Alzheimer, seniors – et désormais les voilà fragiles et vulnérables. Les conséquences sont redoutables : assignés à un espace social contraint et normatif, nous les amputons ainsi d'une identité propre, de leur histoire singulière et de l'expression de leurs besoins pour finalement constituer une population d'assistés, fragiles et vulnérables. Les auteurs, membres du réseau de consultants en gérontologie (ARCG), dénoncent cette vision réductrice, porte ouverte sur des formes variées de discrimination et un appauvrissement des espaces professionnels en gérontologie. (R.A.)

---

### Rapports

**Accessibilité aux soins et attractivité territoriale : proposition d'une typologie des territoires de vie français** / Guillaume Chevillard, Julien Mousquès - Paris (FRA) : IRDES, Document de travail, 2019/01, 28p.

Cet article présente la méthodologie et les résultats d'une typologie socio-sanitaire des espaces français à l'échelle des territoires de vie. Cette typologie ambitionne d'offrir un cadre d'étude à l'analyse des soins de premiers recours en France et à l'évaluation d'un certain nombre de dispositifs pour améliorer la répartition de l'offre de soins. [Texte intégral](#)

---

**Accueil et accompagnement des enfants et adultes en situation de handicap. Bilan des réalisations au 31 décembre 2017 et programmation de places nouvelles entre 2018 et 2021** / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Paris (FRA) : CNSA, 2019, 40p.

**Résumé :** Le présent document fait le point sur les réalisations observées au 31 décembre 2017 ainsi que sur les évolutions futures programmées par les ARS jusqu'en 2022 dans le champ des personnes en situation de handicap. La première partie porte sur l'offre d'accueil et d'accompagnement de façon globale : état des lieux à fin 2017 et évolutions prévues. La seconde partie consiste en un approfondissement des réalisations et des évolutions prévues spécifiquement au titre des plans nationaux de développement et de transformation de l'offre... (R. A.) [Texte intégral](#)

---

**L'aide et l'action sociales en France. Edition 2018** / Isabelle Leroux - Paris (FRA) : Direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques - DREES, Panoramas de la DREES, 2018, 202p.

**Résumé :** L'aide et l'action sociales en France représentent 10 % des dépenses de protection sociale et 3,2 % du produit intérieur brut. Elles sont principalement gérées par les départements. Fin 2016, ces derniers octroient 4,1 millions de prestations d'aide sociale, pour une dépense annuelle nette de 37 milliards d'euros, un montant qui a progressé de 2 % en un an et de 13 % en cinq ans. Sont définis et décrits le périmètre de l'aide et l'action sociales, le financement et le personnel dédié à l'aide sociale départementale. Puis, chaque type d'aide est analysé pour les personnes âgées, les personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance et l'insertion. L'ouvrage expose les caractéristiques des bénéficiaires de l'aide sociale et la répartition des dépenses associées et propose des rétrospectives et des mesures des disparités territoriales. Cette nouvelle édition s'enrichit d'une étude de l'action sociale des communes et des intercommunalités. (R. A.) [Texte intégral](#)

[Retour au sommaire](#)

---

**Alzheimer ensemble. Organiser la prévention. Améliorer l'accompagnement. Bâtir une société inclusive. Trois chantiers pour 2030** / Fondation Médéric Alzheimer - Paris (France) : Fondation Médéric Alzheimer, 2018, 39p.

**Résumé** : A l'occasion de la Journée mondiale Alzheimer le 21 septembre, la Fondation Médéric Alzheimer, publie un livre-plaidoyer pour relever le défi du vieillissement cognitif, d'ici 2030. Comment préparer la France à relever le défi du vieillissement cognitif ? Comment être à la hauteur de l'enjeu épidémiologique, éthique, social mais également économique qui s'annonce ? Comment faire en sorte que d'ici à 2030, nous ayons organisé la prévention des syndromes démentiels, amélioré l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer, et bâti une société véritablement inclusive à l'égard des personnes en situation de handicap cognitif et de leurs proches ? Quels sont les grands chantiers à lancer, non seulement pour répondre aux crises du présent, qui sont profondes et réelles, mais aussi pour préparer l'avenir, et bâtir des réponses à la fois pérennes et réalistes, tenant compte des contraintes économiques ? C'est à l'ensemble de ces questions que ce livre-plaidoyer entend apporter des éléments de réponse, sous forme de recommandations et de propositions concrètes. (R. A.) [Texte intégral](#)

---

**Avis 18-27 du 22 novembre 2018 relatif au handicap dans la fonction publique** / Défenseur des droits - Paris (FRA) : Défenseur des droits, 2018, 16p.

**Résumé** : Après son audition par les rapporteurs de la mission d'information sur le handicap dans la fonction publique, le Défenseur des droits émet cet avis. [Texte intégral](#)

---

**Avis du 31 janvier 2019 portant sur les indicateurs de suivi pluriannuel de la stratégie nationale de santé 2018-2022** / Conférence Nationale de Santé (CNS) - Paris (FRA) : Ministère des solidarités et de la santé, 2019/01, 14p.

**Résumé** : La stratégie nationale de santé 2018-2022 a été adoptée officiellement par le Gouvernement fin décembre 2017. L'arrêté du 1er février 2018 relatif au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale de santé 2018-2022, prévoit un dispositif de suivi et d'évaluation piloté, en partie, par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de statistiques (DREES). C'est dans ce contexte que la DREES a sollicité, par lettre du 8 janvier 2019, l'avis de la Conférence nationale de santé sur la liste des indicateurs de résultats et d'impacts retenus pour le suivi pluriannuel de la stratégie nationale de santé. [Texte intégral](#)

---

**Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Synthèse des rapports d'activité 2017** / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Paris (FRA) : CNSA, 2019, 84p.

**Résumé** : En 2016, à la suite de la promulgation de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et après une phase de préfiguration, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ont réussi à s'installer et à coordonner des financements en l'espace de quelques mois sur un modèle partenarial novateur en France. L'année 2017 est la première année complète de fonctionnement pour la grande majorité des conférences. Leur montée en compétence progressive se traduit à l'échelle nationale par le renforcement de leur pilotage et de leur structuration. Les instances formalisent davantage leurs procédures ainsi que le suivi et l'évaluation des projets financés. [...] L'année 2017 est marquée par un accroissement des dépenses réalisées par les conférences pour la prévention de la perte d'autonomie. Les concours financiers versés par la CNSA ont ainsi permis de mobiliser 48,7 millions d'euros supplémentaires au service de la prévention de la perte d'autonomie par rapport à 2016. Leur gestion fait apparaître une attente des départements en termes de pluriannualité... [Texte intégral](#)

---

**Coordination entre le médecin généraliste et les différents acteurs de soins dans la prise en charge des patients adultes souffrant de troubles mentaux – états des lieux, repères et outils pour une amélioration** / Haute Autorité de Santé (HAS) - Saint Denis La Plaine (FRA) : HAS, 2018, 78p.

**Résumé** : Le médecin généraliste est un acteur majeur de la prise en charge des troubles mentaux. Il participe à la détection et au traitement des troubles et accompagne les patients dans le cadre d'une prise en charge globale. On constate en France une coordination insuffisamment développée entre le médecin généraliste et les professionnels spécialisés en psychiatrie et santé mentale notamment. Cette situation peut aboutir à des ruptures de soins, susceptibles d'avoir des conséquences importantes pour le patient, tant sur le plan psychiatrique que somatique. Pour répondre à ces enjeux, la HAS propose un guide pour aider les professionnels à développer et renforcer la coordination interprofessionnelle dans la prise en charge des patients adultes souffrant de troubles mentaux. Il présente des expériences d'amélioration conduites en France et à l'étranger ainsi que des repères et outils mobilisables de façon isolée ou combinée et en fonction des besoins, des ressources et des contraintes des professionnels. (R. A.) [Texte intégral](#)

**Résumé :** Ce rapport se compose de trois tomes. Le tome I expose une sélection d'observations suivies de recommandations, mesures concrètes visant à améliorer l'utilisation des fonds publics et l'efficacité des services publics. Ses dix chapitres sont regroupés autour de quatre thèmes : les finances publiques, les politiques publiques, la gestion publique et les territoires. Le tome II présente les suites données par les administrations, collectivités et autres organismes contrôlés aux observations et recommandations formulées les années précédentes. Enfin, le tome III présente l'organisation et les missions de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes. Parmi les nombreuses observations de la Cour, certaines concernent plus particulièrement le domaine sanitaire et social. Il s'agit de : la politique de prévention des infections associées aux soins, les urgences hospitalières, le contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation, la filière du sang, le thermalisme et les collectivités territoriales. La Cour souligne que, bien qu'ancienne, la politique de lutte contre les infections associées aux soins peine à enregistrer de nouveaux progrès à l'hôpital. Elle doit, par ailleurs, répondre à de nouveaux enjeux liés au parcours de soins à l'extérieur de l'hôpital et à la résistance aux antibiotiques permettant de traiter les infections. Pour franchir une nouvelle étape, elle recommande notamment de mettre en œuvre de manière plus directive une palette de mesures visant à réduire la consommation d'antibiotiques, de développer des actions au niveau du secteur des soins de ville, de confier à Santé Publique France la coordination des missions et des moyens d'action des CPIAS, de réviser les critères de dimensionnement et de composition des équipes opérationnelles d'hygiène des établissements de santé et de mutualiser ces équipes dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire. Concernant les urgences hospitalières, suite aux recommandations formulées en 2014, la Cour constate que les améliorations n'ont pas porté tous leurs effets, faute d'un partage des tâches avec la ville permettant de réaliser un véritable virage ambulatoire. Malgré des avancées en termes de recueil des données et d'organisation des services, les urgences demeurent trop sollicitées, entraînant de fréquentes situations de tension dans les établissements. La tarification est demeurée complexe et peu propice à un report des prises en charge hospitalières vers une médecine de ville insuffisamment outillée pour les accueillir. Désengorger les urgences nécessite de développer les alternatives aux urgences hospitalières en ville, de réorganiser les services d'urgence à l'hôpital et de réformer leurs modalités de financement. Par ailleurs, la Cour revient sur l'organisation de la filière du sang en France, restée quasiment inchangée depuis 2000, et met en avant des difficultés qui fragilisent son modèle économique et sa pérennité. Enfin, concernant la sécurité sanitaire de l'alimentation, la Cour relève que des progrès ont été réalisés dans la programmation, le ciblage et les suites données aux inspections, mais que des faiblesses persistent dans la chaîne de contrôle et que la gouvernance de cette politique publique doit être clarifiée et son financement optimisé.

[Texte intégral](#)

---

**Décision 2018-323 du 21 décembre 2018 relative à la prise en compte des candidats en situation de handicap dans le cadre de la nouvelle procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales de l'enseignement supérieur (Parcoursup) / Défenseur des droits - Paris (FRA) : Défenseur des droits, 2018, 9p.**

**Résumé :** Le Défenseur des droits s'est saisi d'office de la question de la prise en compte des étudiants en situation de handicap dans le cadre de la nouvelle procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales de l'enseignement supérieur (Parcoursup). Le Défenseur des droits décide de recommander à la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de prendre les mesures appropriées afin de garantir aux personnes handicapées un accès, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement supérieur, conformément à l'article 24.5 de la CIDPH. A ce titre, il lui demande : - de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la mise en œuvre effective des mesures d'accompagnement pour les candidats en situation de handicap prévues dans l'instruction n° 2018-046 du 28 mars 2018 ; - de veiller à ce que les candidats en situation de handicap ne soient pas pénalisés lors de l'évaluation de leur candidature en raison de leur parcours qui peut parfois se révéler atypique ; - d'examiner la possibilité de mettre en place, au niveau de chaque académie, un dispositif permettant une affectation prioritaire des candidats en situation de handicap, sans qu'il ne soit imposé à ces derniers d'attendre la fin de la procédure d'affectation prévue par Parcoursup. (R. A.) [Texte intégral](#)

[Retour au sommaire](#)

---

**Enquête sur la pratique des activités sportives dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées. Synthèse des résultats / Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, Ministère des Sports - Paris (FRA) : Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, 2019, 81p.**

**Résumé :** Le développement des activités physiques et sportives (APS) pour toutes les personnes en situation de handicap est une volonté affirmée du Gouvernement concrétisée par les travaux du Comité interministériel du handicap (CIH), réuni le 25 octobre 2018. Pour soutenir cette ambition, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Direction des sports (DS), avec l'appui du Pôle ressources national sport et handicaps (PRNSH), ont réalisé une enquête nationale pour mieux connaître l'état de la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap, menées par les établissements et services médico-sociaux (ESMS). L'analyse des résultats fondée sur un ensemble de 1 565 réponses, démontre que 83 % des ESMS accompagnant des enfants et des adultes proposent des activités physiques et sportives. Si ce résultat brut peut apparaître encourageant, il ne saurait masquer les efforts à faire pour accroître le nombre de sportifs en situation de handicap. (R. A.) [Texte intégral](#)

---

**État des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France / Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) - Paris (FRA) : ONPE, 2019/01, 25p.**

**Résumé :** Créé légalement par loi n° 2007-293 du 5 mars 2007, un observatoire de la protection de l'enfance doit être instauré dans chaque département, sous l'autorité du président du conseil départemental. Structure complémentaire pour l'évaluation, l'observation et l'adaptation aux besoins locaux du dispositif de protection de l'enfance, l'ODPE occupe une place stratégique dans la définition et le suivi de la politique locale de protection de l'enfance. En 2018, l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a mené une enquête nationale auprès des conseils départementaux français dans l'objectif de réaliser un état des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE). Cette note d'actualité présente les résultats de l'enquête qui a permis de questionner le fonctionnement, la composition et les activités des observatoires départementaux ainsi que leurs éventuels besoins et difficultés. [Texte intégral](#)

---

**Évaluation du coût des mesures de protection juridique des majeurs gérées par des mandataires judiciaires - Note méthodologique préalable à la réalisation d'une enquête de coûts / Antoine Magnier, Frédéric Remay - Paris (FRA) : Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), 2018, 96p. [LJ00/0252](#)**

**Résumé :** Prononcées par le juge des tutelles, les mesures de protection juridique des majeurs concernent les personnes qui ne sont pas en mesure de pourvoir seules à leurs intérêts en raison d'une altération médicalement constatée de leurs facultés (au moins 730 000 adultes étaient concernés en 2017). La personne chargée d'exécuter cette mesure peut être un membre de la famille ou, à défaut, un mandataire judiciaire. Dans ce dernier cas, le coût peut être pris en charge par un financeur public, s'il ne peut être supporté par la personne protégée ou sa famille. Il est apparu nécessaire de mesurer, par une enquête ad hoc, les coûts ainsi engagés afin de mettre en place un mode de financement des mandataires judiciaires par l'État plus adapté et mieux maîtrisé. La note méthodologique ci-jointe, préalable à la réalisation de l'enquête de coûts, servira de base à la concertation avec les acteurs de ce secteur. (R.A.) [Texte intégral](#)

---

**Evaluation du fonctionnement en dispositif intégré des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, et des perspectives d'extension / Claude Lavigne, M. Raymond, et al. - 2018, 269p. [HY10/0355](#)**

**Résumé :** Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), créés en 2005, reçoivent, en internat ou semi-internat, des enfants, adolescents et jeunes adultes qui, sans présenter de déficience intellectuelle ou cognitive, connaissent des difficultés psychologiques dont l'expression (intensité des troubles du comportement notamment) perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ils sont orientés vers ces instituts (qui totalisaient environ 15 000 places en 2014) par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) leur sont fréquemment associés. En 2013, l'expérimentation d'un assouplissement de leur fonctionnement, dit "dispositif intégré", a été engagée dans sept régions. Elle visait à donner une réponse adaptée aux besoins évolutifs des jeunes concernés et à décloisonner les accompagnements, notamment entre le secteur médicosocial et l'Education nationale. La loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 a permis la généralisation progressive de ce dispositif "intégré" à l'ensemble des ITEP et de leurs éventuels SESSAD. Ce rapport en dresse un état des lieux et trace des pistes pour son extension. Il constate que le "dispositif intégré" suscite des dynamiques positives, tant pour les jeunes concernés que pour les professionnels. Il analyse les axes de transformation permettant la généralisation de la démarche d'inclusion sociale et scolaire pour les jeunes d'ITEP, puis propose trois scénarios en vue d'une extension de ce type de fonctionnement à l'ensemble des enfants handicapés. (R.A.) [Texte intégral](#)



---

**Guide méthodologique de la mesure de l'activité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Paris (FRA) : CNSA, 2019, 43p.**

**Résumé :** La CNSA a publié ce guide pour accompagner les établissements et services médico-sociaux (ESSMS), les agences régionales de santé et les conseils départementaux dans la mise en œuvre du décret du 27 juin 2018 relatif à la modulation de la dotation en fonction de l'activité. Il contient des définitions et conventions de mesure visant à faciliter un usage harmonisé de trois types d'indicateurs (taux d'occupation, nombre de personnes accompagnées au cours de l'année, nombre de prestations réalisées), ainsi que des éléments de préconisation, ouvrant vers d'autres types d'indicateurs complémentaires ou alternatifs. Toutes les catégories d'ESSMS, à l'exception des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), des petites unités de vie et des résidences autonomie (ex-logements foyers) sont concernées par ce guide. (R. A.) [Texte intégral](#)

---

**Le handicap en prison / Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique - Paris (FRA) : CNSA, 2018, 39p.**

**Résumé :** L'objectif de cette recherche était d'étudier ce sujet complexe dans trois dimensions : les évolutions des politiques publiques, la mise en œuvre des politiques du handicap en prison et l'expérience carcérale des prisonniers considérés comme handicapés. Elle a nécessité de mener de nombreux entretiens avec des détenus, des professionnels, des responsables de l'administration et des associations. La recherche a permis de montrer que la définition du handicap n'était pas institutionnalisée en prison. [...] Les résultats de cette recherche peuvent avoir un impact sur trois axes : en termes de recherche, il est nécessaire d'approfondir les connaissances sur les modes d'articulation entre le social, le sanitaire et le juridique dans les trajectoires des personnes sous-main de justice par des études plus approfondies de la prise en compte des dimensions médico-sociales dans les décisions judiciaires en amont, pendant et en aval d'une incarcération ; en termes de formation et sensibilisation : les professionnels exerçant en milieu pénitentiaire (surveillant, assistante sociale, médecin, enseignant, psychologue...) disposent des connaissances concrètes sur lesquelles ils peuvent s'appuyer pour penser la condition handicapée dans l'univers carcéral, mais ces connaissances sont segmentées. Chacun voit la personne handicapée à l'aune de sa discipline, de son métier. Il serait souhaitable que ces différents professionnels échangent davantage. Ceci permettrait de ne pas faire peser des situations complexes sur ces mêmes professionnels ; enfin, la recherche donne quelques indications sur la complexité de la mise en place des stratégies d'accessibilité de l'univers carcéral. (R. A.) [Texte intégral](#)

---

**Intervenir en promotion de la santé à l'aide de l'approche écologique. Guide pratique / Lise Renaud, Ginette Lafontaine - France : REFIPS, 2018/11, 42p.**

**Résumé :** Le présent guide vise à offrir une manière simple et structurée permettant aux décideurs et aux intervenants de tous les secteurs concernés de développer des actions plus susceptibles de favoriser une amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population. La démarche et les différents questionnements proposés permettent de tenir compte des principaux déterminants de la santé ainsi que des points de vue des différents acteurs et secteurs interpellés par les enjeux de santé publique, sachant que les programmes mettant de l'avant des mesures systémiques ont un meilleur potentiel d'impact. Très pratique, il outille les intervenants à concilier les approches issues des besoins des communautés et celles qui découlent des programmes ainsi qu'à évaluer le contexte, les forces et les acteurs sur lesquels les actions peuvent miser. Sa grande richesse est de combiner des outils sur le « quoi » et sur le « comment faire » pour s'associer aux divers acteurs ayant des leviers d'action pour agir et convenir, avec eux, d'objectifs communs. [Texte intégral](#)

---

**Mission relative à l'évaluation du fonctionnement des Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), des Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), et des Centres médico-psychologiques de psychiatrie infanto-juvénile (CMP - IJ) / Christine Branchu - Paris (FRA) : Inspection générale des Affaires Sociales (IGAS), 2018, 156p.**

**Résumé :** Le repérage et la prise en charge des troubles psychiques et neuro-développementaux (troubles de l'humeur, de l'apprentissage, de l'attention, dyslexie, etc.) de quelque 700.000 jeunes sont assurés par trois types de centres pluridisciplinaires, financés par l'Assurance maladie : - les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), qui proposent un dépistage et une prise en charge ambulatoire des enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des troubles du développement, des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux (291 sites – 73 000 enfants concernés) ; - les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), qui offrent aux enfants et adolescents de 0 à 20 ans, le plus souvent scolarisés en milieu ordinaire, une prise en charge ambulatoire des troubles ou difficultés psychiques (400 sites – 213 000 jeunes) ; - les centres médico-psychologiques infanto-juvénile (CMP-IJ), qui mettent à disposition des enfants et adolescents, au sein du secteur de psychiatrie, des services de prévention, de diagnostic ainsi que des soins (1500 sites - 400 000 jeunes). Alors que les connaissances à l'échelle nationale sur ce type de services étaient très limitées, ce rapport établit un état des lieux précis de l'activité de ces centres et de

leurs publics ; il analyse les difficultés rencontrées par les enfants, les familles et les professionnels, et propose des pistes d'amélioration. Pour construire son analyse, la mission s'est déplacée dans six régions et sept départements. Elle a rencontré les responsables des agences régionales de santé, les professionnels des centres, les associations représentatives des usagers ainsi que les principaux partenaires des centres précités, notamment les Départements. (R.A.) [Texte intégral](#)

---

**Mon Observatoire du Développement Durable. Rapport national consolidé. Campagne 2018 /** Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) - Paris (FRA) : ANAP, mettre en oeuvre et partager, 2018/12, 89p.

**Résumé :** La convention Développement Durable 2017-2020 a missionné l'ANAP pour concevoir et mettre en oeuvre Mon Observatoire du Développement Durable afin de permettre aux structures d'évaluer annuellement la maturité de leur démarche. Ce rapport présente les résultats détaillés de la deuxième campagne qui a été réalisée entre le 31 mai et le 30 septembre 2018 sur la base du volontariat des structures. Il restitue les maturités moyennes constatées sur les différents volets du Développement Durable (gouvernance, social, sociétal, environnemental et économique) pour chaque type de structure. Il présente chacun des enjeux du Développement Durable, restitue les maturités constatées et propose une analyse et des recommandations en identifiant les ressources à disposition des structures pour s'engager dans un plan d'action. [Texte intégral](#)

---

**De la naissance à 6 ans : au commencement des droits. Rapport annuel 2018 /** Défenseur des droits - Paris (FRA) : Défenseur des droits, 2018, 84p.

**Résumé :** Le rapport 2018 est consacré à la petite enfance, entendue comme la période allant de la naissance aux six ans de l'enfant. Le présent rapport s'attache à mettre en lumière deux idées-forces. D'une part, le petit enfant a des droits, dont il jouit dès la naissance sans attendre d'accéder au langage ou à la connaissance. D'autre part, l'effectivité de ces droits est déterminante pour le développement de l'enfant. La jouissance de ces droits, promesse de développement et d'épanouissement dans la société, repose largement sur les adultes dès lors que les petits enfants ne sont pas en mesure de les faire valoir eux-mêmes. Dès lors, le présent rapport s'intéresse à la manière dont la société s'organise pour garantir les droits des 5,2 millions d'enfants de moins de sept ans que compte la France en 2018. Or, bien que des évolutions positives sont à constater, les droits, les besoins fondamentaux et l'intérêt supérieur des tout petits enfants sont encore trop insuffisamment garantis dans la société aujourd'hui, constate le rapport. Une meilleure prise en compte de ceux-ci passera par la définition d'une stratégie globale en faveur de la petite enfance, axée sur une culture commune, un décloisonnement des interventions et un renforcement des dispositifs de prévention, estime le rapport. (R. A.) [Texte intégral](#)

---

**Note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie /** Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge (HCFEA), Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) - Paris (FRA) : Ministère des solidarités et de la santé, 2019/01/18, 117p.

**Résumé :** Commission conjointe du Haut conseil de la famille et de l'âge (HCFEA) et du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), La « Commission pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance » a établi cette première note d'orientation qui vise à définir les éléments de ce que pourrait être une action collective de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance. Considérant que la bientraitance n'est pas un simple point de perfectionnement de l'accompagnement à l'autonomie mais qu'elle fixe le sens de l'action à conduire, elle met en avant trois dimensions pour une politique globale d'appui à la bientraitance : Axe 1 - Comprendre les situations et phénomènes de maltraitance Axe 2 - mieux réagir collectivement Axe 3-Prévenir leur survenance, par une profonde transformation des approches. [Texte intégral](#)

---

**L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2016. Légère hausse du taux d'emploi direct en équivalent temps plein /** Valérie Bernardi - Paris (FRA) : DARES, DARES analyses, 2018, 8p.

**Résumé :** En 2016, 459 100 travailleurs handicapés sont employés dans les 102 100 établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Cela représente 343 400 équivalents temps plein sur l'année, pour un taux d'emploi direct de 3,5 %, soit + 0,1 point par rapport à 2015. Les modalités de la mise en oeuvre de l'obligation sont variées parmi les établissements assujettis : 8 % versent uniquement une contribution financière à l'AGEFIPH, tandis que 80 % emploient directement au moins un bénéficiaire de l'OETH. Le recours à l'emploi direct croît avec la taille de l'établissement et varie selon le secteur d'activité. En 2016, parmi les 45 900 bénéficiaires recrutés pour la première fois dans un établissement assujetti, trois sur dix sont embauchés en CDI. (R. A.) [Texte intégral](#)

[Retour au sommaire](#)

---

**Précarité et handicap : où en est-on en Europe ? Deux expériences nationales, une vision européenne d'ensemble. Actes du séminaire du 6 avril 2018 / Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes -CFHE - Paris (FRA) : CFHE, 2018, 35p.**

**Résumé :** En France trop de personnes en situation de handicap vivent avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté et avec des reste-à-charge insoutenables (mutuelles, surcoûts médicaments, aides techniques, etc.). La précarité ne se résume pas à la seule pauvreté, car disposer de ressources suffisantes constitue la condition nécessaire pour vivre en autonomie, pouvoir choisir son mode de vie, vivre "comme tout le monde" et être inclus dans la société. L'Article 28 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) est explicite à cet égard en affirmant le droit à "un niveau de vie adéquat". Les politiques sociales servent trop souvent de variables d'ajustement aux restrictions budgétaires que s'imposent aujourd'hui les pays membres et l'Union européenne. Or, d'autres choix sont possibles et des leviers existent au niveau de chaque pays et au niveau européen pour combattre la précarité et l'exclusion des personnes en situation de handicap, comme l'"Agenda 2030" des Nations unies et ses objectifs de développement durable ou la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées. Il peut donc être utile, face à cette situation, d'observer et d'étudier l'état des réflexions et des pratiques mises en œuvre dans deux pays particulièrement concernés, l'Italie et la Belgique, et de mettre en perspective cette problématique dans le contexte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des politiques européennes conduites par la Commission européenne. (R. A.) [Texte intégral](#)

---

**Rapport d'information n° 1572 sur la révision de la loi relative à la bioéthique / Xavier Breton, Jean-Louis Touraine - Paris (FRA) : Assemblée Nationale, 2019, 378p.**

**Résumé :** La réflexion sur l'évolution des règles de bioéthique a été lancée avec l'ouverture, le 18 janvier 2018, par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), des Etats généraux de la bioéthique, qui se sont conclus par le rapport des Etats généraux de la bioéthique 2018, publié le 2 juillet 2018, et un avis du Comité consultatif national d'éthique, rendu public le 25 septembre 2018. L'Agence de biomédecine a également publié, en janvier 2018, un rapport sur l'application de la loi destiné à préparer son réexamen. Comme lors des précédentes révisions, le Conseil d'Etat a été saisi par le Premier ministre d'une demande d'étude destinée à en éclairer les enjeux juridiques ; le Conseil a adopté son étude intitulée Révision de la loi de bioéthique : quelles options pour demain ? Le 28 juin 2018. Enfin, conformément à l'article 47 de la loi du 7 juillet 2011, l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques a présenté cet automne un rapport sur l'évaluation de l'application de la loi. Compte tenu des enjeux liés à la future loi de bioéthique, la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale a décidé, le 12 juin 2018, de créer une mission d'information sur la révision de la loi relative à la bioéthique. La mission d'information a mené une série d'auditions, d'une part liées aux sujets sur la procréation, notamment l'extension de l'assistance médicale à la procréation (AMP ou PMA) et la gestation pour autrui (GPA), d'autre part, sur des thèmes plus circonscrits (santé et environnement, diagnostics prénatal et préimplantatoire, tests génétiques, recherches sur l'embryon, accès aux origines personnelles, intelligence artificielle, etc.). (R. A.) [Texte intégral](#)

---

**Rapport n° 1449 fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat : favoriser la reconnaissance des proches aidants. Vol. 1. / Paul Christophe - Paris (FRA) : Sénat, 2018, 35p.**

**Résumé :** Visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants, cette proposition de loi a trait avant tout à un sujet de société, qui dépasse les clivages partisans et politiques et parle à chacun d'entre nous. Car nous pouvons tous un jour être amené à devenir proche aidant d'un membre de notre famille ou de notre entourage, ou à notre tour, être en position de personne aidée et avoir besoin de nous appuyer sur un proche. Alors que notre système de protection sociale repose de plus en plus sur l'implication des proches aidants, l'enjeu du vieillissement de la population n'est pas sans conséquences pour les quelque huit millions de Français qui aident quotidiennement un de leurs proches à faire face à la perte d'autonomie... [Texte intégral](#)

[Retour au sommaire](#)

---

**Rapport n° 26 fait au nom de la Commission des Affaires sociales sur la proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants : un enjeu social et sociétal majeur / Olivier Henno - Paris (FRA) : Sénat, 2018, 62p.**

**Résumé :** Ce texte, inspiré des conclusions de précédents travaux parlementaires rendus par la commission, vise à améliorer la situation personnelle et professionnelle des proches aidants et à leur ouvrir de nouveaux droits sociaux. Il s'agit essentiellement de leur permettre de percevoir une indemnité lorsqu'ils prennent un congé de proche aidant, ou d'élargir leur protection sociale en matière de validation de périodes d'assurance lorsqu'ils interrompent leur activité professionnelle pour apporter leur aide à un proche. La commission a adopté plusieurs amendements visant à préciser et à clarifier le contenu de la proposition de loi. Le circuit de financement de l'indemnité de proche aidant a été partiellement redéfini afin de le faire mieux correspondre à sa finalité et les droits à l'information de l'aidant ont été renforcés. [Texte intégral](#)

---

**Résultats de l'enquête sur les pratiques professionnelles contribuant à la bientraitance des enfants et des adolescents accueillis dans les établissements d'accueil de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse / Haute Autorité de Santé (HAS) - Saint Denis La Plaine (FRA) : HAS, 2019, 4p. + 31p. + 26p.**

**Résumé :** Un questionnaire s'intéressant aux conditions d'accompagnement des enfants et des adolescents placés, dans le cadre d'une mesure administrative ou judiciaire (civile ou pénale) a été envoyé aux établissements d'accueil de l'ASE et de placement de la PJJ. L'enquête interroge les pratiques d'accompagnement des enfants et des adolescents placés durant l'année 2015. 47 % des établissements de l'ASE ont répondu à l'enquête : ils hébergeaient 46 % de mineurs, soit 23 989 mineurs. Pour la PJJ, 65 établissements (hors MECS double habilitation) ayant répondu à l'enquête hébergeaient 879 mineurs. Une enquête en six chapitres : le premier chapitre présente la méthodologie de l'enquête et les caractéristiques des établissements ; dans le deuxième chapitre, sont détaillées les caractéristiques des enfants accueillis ; celles-ci font apparaître des facteurs de vulnérabilité particulièrement interpellant. Elles éclairent les besoins spécifiques de ces enfants et adolescents, déclinés dans la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance ; trois chapitres suivent ensuite, reprenant "le parcours de vie de l'enfant", "l'intérêt de l'enfant et la prise en compte de ses besoins fondamentaux" et "la garantie des droits des mineurs accompagnés" ; le sixième chapitre, "le soutien de la qualité des accompagnements par l'organisation" identifie l'appropriation des recommandations de l'Anesm par les établissements. (R. A.) [Texte intégral](#)

---

**Système de santé et personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie à l'horizon 2030 : avis adopté à l'unanimité le 22 novembre 2018 / Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) - Paris (FRA) : HCAAM, 2019/01, 20p.**

**Résumé :** Cet avis constitue un approfondissement du schéma proposé en mai 2018 dans la Contribution à la Stratégie de transformation de notre système de santé, qui préconisait de partir des services à rendre à la population et de constituer un réseau d'acteurs articulés en proximité. L'accompagnement des personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie nécessite de s'écarter de l'organisation historique de l'offre sanitaire conçue autour d'interventions ponctuelles destinées à résoudre un problème aigu. En effet, la prévention joue un rôle essentiel dans la préservation de l'autonomie. En outre, les personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie souffrent de multiples problèmes pour lesquels l'horizon n'est souvent pas la guérison mais la remédiation, la stabilisation voire une moindre dégradation, qui nécessitent des soins et services coordonnant l'intervention d'un ensemble d'acteurs dans la durée. Vulnérables, ces personnes sont particulièrement sensibles aux dysfonctionnements actuels du système. Faute de réponse de proximité organisée, elles se tournent, souvent par défaut, vers les acteurs aujourd'hui les plus structurés, établissements de santé et médico-sociaux, avec les mêmes inefficiences dans les champs sanitaire et médico-social. Pour répondre à leurs besoins, à la frontière de ces champs, le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) appelle à un décroisement et à une simplification, pour mettre fin à l'éparpillement actuel des interlocuteurs et des moyens. Pour permettre de rester à domicile, la priorité doit être donnée à une réponse de proximité renforcée et structurée, accessible partout sur le territoire et quelles que soient les ressources des personnes concernées. [Texte intégral](#)

[Retour au sommaire](#)

---

**Les troubles de la santé mentale représentent un lourd fardeau économique pour les pays européens /** Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), Commission Européenne. Bruxelles. BEL - Paris [FRA] : OCDE, 2018.

**Résumé :** Selon le Panorama de la Santé : Europe 2018, les troubles de la santé mentale, comme la dépression, les troubles anxieux et les problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogues, touchent plus d'une personne sur six dans l'Union européenne chaque année. Outre l'impact sur le bien-être de ces personnes, le rapport estime que les problèmes de santé mentale engendrent un coût total supérieur à 600 milliards EUR – soit plus de 4 % du PIB – dans les 28 pays de l'UE. Pour une grande part, ces coûts sont liés aux taux d'emploi et à la productivité moins élevés des personnes atteintes de troubles de la santé mentale (1.6 % du PIB ou 260 milliards EUR) et aux dépenses plus importantes consacrées aux programmes de sécurité sociale (1.2 % du PIB ou 170 milliards EUR), le reste correspondant aux dépenses directement allouées aux soins de santé (1.3 % du PIB ou 190 milliards EUR)...

[Texte intégral](#)

---

**Usage du numérique dans le secteur médico-social - 1er état des lieux national /** Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) - Paris (FRA) : ANAP, 2019, 22p.

**Résumé :** Ce document restitue un état des lieux de l'usage du numérique dans le secteur médico-social. Il présente les grands constats issus de l'analyse, les enseignements que l'on peut en retenir et identifie les enjeux de développement du numérique dans le secteur médico-social. (R.A.) [Texte intégral](#)

---

**La vie au quotidien des personnes en Etat Végétatif Chronique (EVC) ou en Etat Pauci-Relationnel (EPR) dans les unités dédiées, regards croisés des familles et des professionnels /** Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens -UNAFTC, France Traumatisme Crânien, Université de Rouen Normandie - Paris (FRA) : Union nationale des Associations des Familles de Traumatisés Crâniens -UNAFTC, 2018, 55p.

**Résumé :** Ce travail, débuté en 2014, a consisté à croiser les regards des familles et des professionnels sur la vie quotidienne de ces personnes. Il a été réalisé par les chercheurs du laboratoire CRFDP de l'Université de Rouen-Normandie, sous la conduite d'Anne Boissel, maître de Conférences en Psychologie Clinique. La phase exploratoire de ce travail s'est révélée tellement riche que les 3 partenaires en ont tiré un Livre Blanc publié simultanément. Il rassemble des témoignages de vie saisissants et questionne notre société sur l'attention qu'elle porte aux plus vulnérables. (R. A.) [Texte intégral](#)

---

**Vivre avec une maladie rare : l'exemple du Pemphigus /** Fondation Maladies rares - Paris (FRA) : Fondation Maladies rares, 2018, 30p.

**Résumé :** Ce document a pour objectif de restituer les travaux de recherche menés et leurs résultats, conformément à l'article 5 de la convention de subvention de recherche. La démarche d'enquête, et les hypothèses qui en découlaient ont été co-construites entre les sociologues, les médecins et l'association (Association Pemphigus Pemphigoïde France). Pour rappel, l'hypothèse de départ était que les épisodes de vulnérabilité pouvaient être sous tendus par 4 ordres de facteurs, générant une inégalité dans la gestion et le "travail" autour de cette maladie : - une inégalité des patient.e.s devant l'errance diagnostique, - un sentiment d'isolement lié à des difficultés à parler de leur maladie avec leurs proches, - une différence d'appréciation de la sévérité de la maladie entre les patient.e.s et les différents intervenants médicaux, - une inégalité entre les patient.e.s dans la façon de vivre leur maladie et dans la gestion des changements que celle-ci implique. Il s'agissait d'analyser les facteurs concourant à la vulnérabilité des patient.e.s atteints de pemphigus au moment du diagnostic, puis au cours de leur maladie. (R. A.) [Texte intégral](#)

[Retour au sommaire](#)